

11 juin 2021 -16:11

Appartient à [Conseil des ministres du 11 juin 2021](#)

## Chiffres du budget économique 2021

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2021, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN), en application de la loi du 21 décembre 1994.

Tout comme le reste de l'économie mondiale, la zone euro a été durement frappée par la pandémie au cours du premier semestre de 2020. L'activité économique a rebondi au troisième trimestre, mais, par la suite, de nouvelles vagues de contamination ont amené les pays de la zone euro à renforcer les mesures de restriction des contacts. À mesure que les campagnes de vaccination ouvrent la voie à de nouveaux assouplissements, la reprise économique devrait trouver un second souffle. En outre, les investissements sont également soutenus par les plans de relance. Par conséquent, après s'être contractée de 6,6 % en 2020, la croissance du PIB de l'ensemble de la zone euro devrait s'élever à 4,3 % en 2021 et se maintenir à 4,4 % en 2022. Ces prévisions s'accompagnent de risques, tant positifs que négatifs. Le rythme de la vaccination et l'efficacité des vaccins contre les mutations du virus sont déterminants pour permettre un retour à la normalité. La vigueur de la reprise économique dépendra aussi de la mesure dans laquelle les ménages puiseront dans l'épargne qu'ils ont accumulée durant la crise et les entreprises pourront éviter des problèmes d'approvisionnement.

Durant le printemps 2020, de larges pans de l'économie belge ont été ralentis, voire mis à l'arrêt, afin de juguler le nombre de contaminations. L'assouplissement des mesures en vigueur a permis d'initier un mouvement de rattrapage au troisième trimestre ; ce dernier a toutefois été interrompu au quatrième trimestre par de nouvelles mesures de restriction. Dès lors, le PIB a reculé de 6,3 % sur base annuelle en 2020. La croissance a redémarré en force au premier trimestre de 2021 et devrait rester soutenue tout au long de l'année. En conséquence, l'économie belge devrait enregistrer une reprise de 5,5 % en 2021, portée par pratiquement toutes les composantes de la demande. Dans le courant de l'année 2022, la croissance trimestrielle devrait progressivement se normaliser. En termes annuels, cela se traduit par un ralentissement de la croissance qui atteindrait 2,9 % en 2022 ; cette dernière serait soutenue par les exportations et, davantage encore, par la consommation des particuliers. L'activité économique devrait renouer avec son niveau d'avant-crise au début de l'année 2022.

L'éclatement de la crise du coronavirus a immédiatement provoqué de nombreuses pertes d'emplois, touchant surtout des contrats de travail de courte durée. Ces pertes ont partiellement été récupérées au cours du second semestre de 2020. Au cours du premier semestre de cette année, le mouvement de rattrapage de l'emploi à durée déterminée se poursuit, tandis que l'emploi régulier reste encore largement protégé par les mesures de soutien. La suppression progressive de ces aides devrait s'accompagner, à l'automne, de fermetures et restructurations d'entreprises ainsi que de pertes d'emplois fixes. Ce n'est qu'à partir du deuxième trimestre de 2022 que la croissance de l'emploi devrait progressivement se

redresser. Par conséquent, en moyenne annuelle, l'emploi devrait progresser plus nettement cette année (+34 600 personnes) que l'année prochaine (+8 900 personnes).

À l'heure actuelle, le chômage a retrouvé son niveau d'avant-crise. Après l'été, la contraction de l'emploi devrait se solder par une hausse des chiffres de chômage. Ce n'est qu'au second semestre de 2022 que le chômage devrait à nouveau diminuer. En moyenne annuelle, le nombre de chômeurs devrait dès lors diminuer de 17 500 en 2021 mais augmenter de 14 600 en 2022.

L'inflation devrait s'établir, en moyenne, à 1,5 % cette année et 1,7 % l'année prochaine. L'indice santé devrait augmenter de, respectivement, 1,1 % et 1,8 %. L'indice pivot actuel (109,34) serait dépassé en octobre 2021. L'indice pivot suivant ne serait pas dépassé en 2022.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de  
l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)